

19 juil 2013 -20:41

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2013](#)

Plan pluriannuel d'investissement 2013-2025 du Groupe SNCB

Sur proposition du ministre des Entreprises publiques Jean-Pascal Labille, le Conseil des ministres a approuvé le plan pluriannuel d'investissement 2013-2025 consolidé du Groupe SNCB.

Le plan pluriannuel, dont le montant total s'élève à 25.987 millions d'euros, se base notamment sur les hypothèses globales d'évolution de la demande de transport déterminée par le Bureau fédéral du Plan ainsi que sur la capacité de la jonction Nord-Midi. Les lignes directrices du Plan sont les suivantes :

- une clé de répartition régionale 60/40
- un plan d'investissement couissant soumis à un mécanisme de révision périodique
- une répartition des enveloppes budgétaires par Région
- des préfinancements mis en place dans le cadre du plan 2001-2012 : raccordement ferroviaire de Gosselies
- une accélération des travaux prioritaires : mise en service du RER avant 2025, achèvement des travaux des lignes Ottignies-Bruxelles et Nivelles-Bruxelles
- le maintien du réseau C desservant les zones moins densément peuplées
- l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- une attention particulière au transport de marchandises : mise en oeuvre de corridors de fret européens et desserte efficace des ports.

Le plan pluriannuel d'investissement est soumis à la négociation et à la concertation avec les Régions, notamment pour les modalités d'exécution des cofinancements et la définition des projets régionaux prioritaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des
Entreprises publiques et de la Coopération au
développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000Bruxelles
Belgique
02 501 83 11